



**Confédération  
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par  
la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

à la Commission des finances publiques

sur le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement  
la mise en œuvre de certaines dispositions du discours  
sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour  
à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

Le 3 février 2015

Confédération des syndicats nationaux  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Tél. : 514 598-2271  
Télec. : 514 598-2052  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## **Table des matières**

Introduction .....	5
Une autre lecture de la situation financière du gouvernement .....	6
Les fonds de travailleurs .....	10
Le rapport préélectoral.....	11
La nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional .....	12
Les minières : agir en catimini .....	16
Conclusion.....	18
Recommandations .....	19



## **Introduction**

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats. Elle regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

Nous remercions les membres de la Commission des finances publiques de nous permettre d'exprimer nos commentaires sur le projet de loi n° 28. Cependant, nous dénonçons cette initiative du gouvernement du Québec, qui nous invite à commenter un projet de loi qui a tout des projets de loi mammoth auxquels le gouvernement conservateur de Stephen Harper nous a malheureusement habitués. La démocratie exige davantage.

Ce projet de loi, qui aurait très bien pu s'intituler « Loi portant sur tout sujet pour lequel des modifications législatives nous sembleraient intéressantes », dépasse largement la question de la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 4 juin dernier.

Les changements de tarifs pour les services de garde, l'abolition des centres locaux de développement, les modifications au rôle du Vérificateur général, sans oublier la révision des honoraires pour les professionnels de la santé; voilà autant de sujets sur lesquels nous sommes invités à nous prononcer, alors qu'il n'en était aucunement question lors du budget. Cette façon de faire, selon nous, jette un discrédit sur le processus de consultation parlementaire, et surtout sur la volonté réelle du gouvernement d'ouvrir un dialogue social, pourtant préconisé par le premier ministre du Québec au lendemain de son élection.

Pour l'heure, et compte tenu des enjeux soulevés par les changements législatifs proposés, nous limiterons notre intervention aux aspects économiques abordés dans le projet de loi à l'étude, les aspects sociaux faisant l'objet d'un autre mémoire qui sera présenté lors d'une séance ultérieure de la Commission des finances publiques. Ainsi, nous traiterons de la question du déficit, non pas pour remettre en question les changements techniques qui sont apportés à la Loi anti-déficit, mais plutôt pour vous faire part de notre vision des finances publiques. Nous mettrons en évidence les risques que votre gouvernement fait encourir à l'ensemble de la société en nous engageant dans une trajectoire qui ne peut conduire qu'à une récession sociale et à un développement économique anémique. Par la suite, nous vous exposerons notre plaidoyer pour le maintien des centres locaux de développement. Pour nous, ces centres contribuent à un développement local, durable et équitable, tant socialement qu'économiquement, par l'accompagnement, les services-conseils et les solutions de financement qu'ils proposent. Enfin, nous discuterons des dispositions concernant les minières et nous analyserons la question de la gouvernance des fonds de travailleurs, et ce, essentiellement pour affirmer notre accord avec les modifications proposées,

mais aussi pour démontrer que ces fonds méritent d'être sauvegardés et qu'à ce titre, le gouvernement a un rôle important à jouer.

## **Une autre lecture de la situation financière du gouvernement<sup>1</sup>**

Si, pour la CSN, l'équilibre budgétaire doit être retrouvé, cette quête ne peut se faire par des compressions budgétaires et la déconstruction de l'État social et de l'économie québécoise. Une accélération de la croissance des revenus de l'État québécois, qui s'appuie à la fois sur des politiques propres à stimuler une croissance économique durable plus rapide et une réforme de la fiscalité, est la seule façon de financer équitablement les choix de la population en matière de services publics et de programmes sociaux.

S'il est important pour une nation d'atteindre l'équilibre budgétaire sur la durée du cycle économique, afin de ne pas s'empêtrer dans la spirale de l'endettement, la manière dont cet équilibre est atteint importe encore plus. Réaliser l'équilibre budgétaire sans répondre aux besoins de la population en matière de santé, de services sociaux, d'éducation, de politique familiale, de transport, d'infrastructures publiques, de logements sociaux et de sécurité du revenu, ce n'est pas un succès, mais un échec, un recul pour l'ensemble de la société québécoise. Il faut, au contraire, trouver le moyen d'y arriver tout en continuant d'offrir des services de santé à une population qui vieillit et des services éducatifs de qualité, dans un contexte où la création de richesse s'appuie plus que jamais sur le savoir, un filet de sécurité sociale qui protège adéquatement les laissés-pour-compte du capitalisme moderne, de même que sur des services qui préservent le territoire et l'environnement.

Il est faux de prétendre que le gouvernement du Québec doit atteindre l'équilibre budgétaire à court terme en raison de son endettement trop élevé et de l'injustice que celui-ci représente pour les générations futures. Cette vision est, selon nous, quelque peu catastrophiste.

Rappelons tout d'abord que de 1999-2000 à 2008-2009, le gouvernement du Québec a respecté la Loi sur l'équilibre budgétaire, réalisant même de légers surplus au passage. Quant aux déficits budgétaires des dernières années, ils sont consécutifs à la crise financière qui a engendré la grande récession de 2008-2009 et à la faible croissance économique qui a suivi. La réalisation de tels déficits était tout à fait opportune, puisqu'ils ont contribué à soutenir l'économie alors que le secteur privé en était incapable. Une telle politique budgétaire et fiscale a d'ailleurs été expressément recommandée par des organisations internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), etc. En situation de crise, l'État doit pouvoir intervenir de façon anticyclique. Il n'est pas recommandé de chercher à faire un

---

<sup>1</sup>Pour l'essentiel, nous reprenons ici des éléments du mémoire que la CSN a présenté à la Commission de réexamen de la fiscalité.

déficit zéro lors d'une récession ou lorsque la croissance économique est rampante, puisque cela ne fait qu'amplifier le ralentissement de l'économie.

Les déficits de 2011-2012 et de 2012-2013 ont été décroissants, ce qui traduit que la situation budgétaire s'améliorait sur cette période. Lors des exercices 2013-2014 et 2014-2015, le déficit budgétaire est reparti à la hausse, forçant le gouvernement à reporter l'atteinte du déficit zéro à 2015-2016. Mais même pour ces deux exercices budgétaires, il est difficile d'évaluer la part structurelle des déficits, puisque la faible croissance économique du Québec, pendant cette période, a eu un effet important sur les revenus budgétaires. La composante conjoncturelle du déficit total semble donc toujours importante.

De plus, le déficit budgétaire de 2,35 milliards de dollars que prévoit le gouvernement Couillard pour 2014-2015 ne représente que 0,62 % du PIB<sup>2</sup> du Québec. Même le déficit budgétaire de 3,174 milliards de dollars en 2009-2010, enregistré en pleine récession, ne représentait que 1,05 % du PIB, une proportion beaucoup plus faible que dans plusieurs autres pays et États ou provinces.

S'il est exact que le gouvernement du Québec a actuellement les ratios dette/PIB les plus élevés de toutes les provinces canadiennes, il n'en reste pas moins, en raison de la diversification de son économie notamment, que le Québec a des cotes de crédit équivalentes ou légèrement inférieures aux provinces qui ne produisent pas d'hydrocarbures<sup>3</sup>. Le classement des agences de notation de crédit montre, en effet, que la situation du Québec n'est pas si catastrophique que le laisse entendre le gouvernement Couillard. Le comportement des agences de notation est certes imprévisible et aucune certitude ne devrait permettre au gouvernement d'être si alarmiste à ce sujet. Qui plus est, bien qu'il soit difficile de prédire avec exactitude quelles seraient précisément les répercussions d'une telle décote, il faut savoir qu'une hausse des taux d'intérêt consécutive à une décote n'affecte pas immédiatement le montant total de la dette publique. Chaque année, elle affecte seulement les nouveaux emprunts et les renouvellements d'emprunts. Par exemple, selon les prévisions gouvernementales, le programme de financement total du gouvernement sera de 19,6 milliards de dollars en 2013-2014, soit 9,9 % de la dette brute du gouvernement. Puisque ce niveau d'emprunt est représentatif de celui des prochaines années, cela signifie qu'une hausse des taux d'intérêt n'affecterait pas l'ensemble de la dette brute avant une dizaine d'années. Évidemment, entre-temps, la conjoncture pourrait s'améliorer, justifiant une amélioration de la cote de crédit du Québec, comme cela s'est déjà produit dans le passé. Voilà qui permet de voir d'un œil moins alarmiste les fluctuations éventuelles des taux d'intérêt à la suite d'une décote.

---

<sup>2</sup> Produit intérieur brut.

<sup>3</sup> Ainsi, *Moody's* accorde actuellement une cote de Aa2 au Québec, de même qu'à cinq autres provinces, dont l'Ontario. *Standard & Poor's* accorde une cote de A+ au Québec (quatre provinces ont des cotes équivalentes ou inférieures) et la cote immédiatement supérieure à l'Ontario (AA-, avec perspective négative). Finalement, *Fitch* donne une cote de crédit de AA- au Québec, avec perspective négative (l'Ontario obtient la cote AA, avec perspective négative).

Le gouvernement prétexte actuellement l'existence d'un déficit structurel pour justifier une entreprise de réingénierie de l'État québécois. En campagne électorale, le Parti libéral du Québec (PLQ) a caché ses intentions véritables et propose maintenant un saccage de l'État québécois qui va bien au-delà de ce que promettait la Coalition avenir Québec (CAQ). Pourtant, à l'heure actuelle, rien ne justifie les compressions draconiennes imposées par le gouvernement Couillard. Par ailleurs, les compressions budgétaires sont faites sous prétexte d'éradiquer les déficits structurels projetés. Or, ces projections sont fondées sur un grand nombre d'hypothèses, notamment sur la répercussion escomptée du vieillissement de la population sur les revenus et les dépenses du gouvernement. L'Institut de la statistique du Québec a d'ailleurs revu à la hausse ses projections de croissance de la population du Québec récemment. Alors que le gouvernement n'est même pas capable de prévoir le déficit budgétaire de l'année prochaine correctement, des économistes se targuent de projeter l'évolution du déficit structurel du Québec jusqu'en 2050; sur cette base, ils nous disent qu'il faut procéder, aujourd'hui, à des compressions majeures dans les dépenses de programmes, qu'il faut oublier la social-démocratie et nos rêves de justice sociale pour se contenter de ce qui se fait dans la moyenne des autres provinces canadiennes. La réalité, c'est que personne ne sait vraiment ce qui se produira exactement lors des prochaines décennies, pas plus les économistes que le commun des mortels. C'est pourquoi il faut faire preuve de pragmatisme dans la conduite des politiques publiques, en s'appuyant sur l'information disponible et non pas en se fondant sur des projections dont la caractéristique principale est l'incertitude.

La CSN croit qu'il y a lieu de revoir notre régime fiscal afin d'assurer une meilleure contribution de tous et ainsi garantir l'accès aux services publics et aux services sociaux. Les rapports du Vérificateur général confirment régulièrement que le gouvernement peut dépenser mieux et qu'il peut aller chercher plus de revenus qu'il ne le fait actuellement sans handicaper la croissance économique, contrairement à ce qu'affirment les associations patronales et certains partis politiques. Plutôt que de procéder à des coupes budgétaires draconiennes motivées par des déficits structurels hypothétiques ou par des baisses d'impôt futures, le gouvernement doit plutôt ajuster ses actions au fur et à mesure pour prévenir l'apparition de tout déficit structurel, tout en respectant les choix de la population quant à l'offre de services publics et de programmes sociaux. Il doit continuer à répondre aux besoins de la population dans ses champs de juridiction.

Le gouvernement souhaite réaliser le déficit zéro dès 2015-2016, puis accélérer le remboursement de la dette par la suite afin de contrer, dit-il, les effets du vieillissement de la population sur les finances publiques. Selon le gouvernement, la diminution prévue de la population active lors des prochaines années occasionnera une croissance continue du déficit budgétaire et un alourdissement important de la dette publique québécoise. Toujours selon le gouvernement, il en résulterait un problème d'équité intergénérationnelle, puisque moins de personnes seraient appelées à financer une dette et des services publics toujours plus importants. Pourtant, plusieurs changements susceptibles de survenir lors des prochaines



décennies, notamment concernant l'immigration, le taux d'emploi, la productivité et le coût fiscal des REER et des régimes de pension agréés, ont le potentiel d'atténuer l'effet négatif sur le PIB du vieillissement de la population. Par ailleurs, même si le gouvernement refuse d'envisager cette option, il est possible d'aller chercher des revenus budgétaires additionnels, que ce soit sous la forme de revenus autonomes ou de transferts fédéraux. Le premier ministre affirme qu'il est déterminé à donner à la nouvelle génération la même liberté et la même possibilité de choix dont bénéficient les baby-boomers. Dans les faits, il s'apprête plutôt à réduire de beaucoup l'offre de services publics et de programmes sociaux qui leur sera accessible.

Pour la CSN, le gouvernement doit aussi envisager de suspendre les versements au Fonds des générations d'ici à ce que l'équilibre budgétaire soit retrouvé, afin de réduire sensiblement les déficits budgétaires du Québec. Les efforts pour atteindre l'équilibre en seraient diminués. En effet, puisque le financement du Fonds des générations est considéré comme prioritaire même en période de récession, cela agit de façon à contraindre les dépenses de programmes. Sans le versement au Fonds des générations, le déficit budgétaire prévu serait de 1,065 milliard de dollars en 2014-2015 plutôt que de 2,35 milliards. En 2018-2019, pour obtenir un surplus budgétaire de 800 millions de dollars au sens de la loi, le gouvernement devra réaliser, dans les faits, un excédent de près de 4 milliards, dont 3,126 milliards seront versés au Fonds des générations.

Offrir aux jeunes les mêmes opportunités, c'est d'abord leur donner aujourd'hui un accès à des services publics de qualité. Les services de garde, la santé et les services sociaux, l'éducation et la culture sont autant de facteurs qui favorisent l'égalité des chances. Il y a quelque chose d'aberrant dans l'idée de verser des sommes importantes dans le Fonds des générations et de constater du même souffle que ces versements compromettent la capacité de l'État à fournir les services publics dont les jeunes générations bénéficient immédiatement.

### **Les politiques d'austérité ne sont pas la solution**

Après avoir encouragé la mise en œuvre de mesures anticycliques dès le début de la crise financière mondiale, à l'automne 2008, les institutions économiques internationales, notamment le FMI et l'OCDE, se sont mises à prôner des politiques d'austérité : réduction des dépenses publiques (gel ou réduction de la rémunération des fonctionnaires, notamment), augmentation de certains impôts jugés peu nuisibles à la croissance économique, politique monétaire restrictive (augmentation des taux d'intérêt et resserrement du crédit), politique de désendettement de l'État et du secteur privé, etc. Selon leur situation propre, les pays ont suivi plus ou moins les mots d'ordre des institutions économiques internationales. Ainsi, à ce jour, la politique monétaire continue de soutenir l'activité économique au Canada et aux États-Unis, contrairement à ce qui se passe en Europe. Sur le plan de la politique budgétaire et fiscale, cependant, la plupart des pays développés obéissent aux règles édictées par les institutions économiques internationales. C'est le cas au Canada et au Québec.

Compte tenu de la faiblesse de l'économie du Québec, le gouvernement fait fausse route. Les mesures d'austérité ne sont pas la solution pour rééquilibrer les finances publiques. Il est urgent de doter le Québec de politiques économiques et industrielles proactives. La croissance économique durable est la seule vraie solution à l'enjeu des finances publiques. Il importe de se rappeler que le déficit zéro de 1998-1999 a été atteint à la faveur de la forte croissance économique de la fin des années 1990.

Les mesures d'austérité constituent un fléau pour la croissance économique. Elles ont un effet dépressur sur l'économie, peuvent faire croître le ratio dette publique/PIB à court terme, comme c'est le cas actuellement en Grèce, et n'offrent aucune assurance quant au comportement des agences de notation. À ce sujet, rappelons l'exemple de *Standard & Poor's*, qui a récemment déclassé la cote de crédit de plusieurs pays européens en raison de l'effet négatif du durcissement budgétaire sur la croissance économique.

Attendu ce qui précède, il est évident que le gouvernement ne devrait pas faire porter ses efforts de redressement budgétaire sur les dépenses. Ces réductions suscitent la perte de plusieurs milliers d'emplois directs et indirects et retardent la reprise économique. C'est ce qu'on voit en ce moment en Europe, alors que les gouvernements qui empruntent cette voie paient le prix fort socialement et économiquement : un appauvrissement accru de la population, un démantèlement des programmes sociaux, une privatisation des grands actifs publics de même qu'une augmentation marquée des inégalités sociales et des taux de chômage. Il apparaît clairement qu'une stratégie de lutte au déficit, qui se résume à couper dans les dépenses publiques, ne fait qu'aggraver les problèmes économiques et sociaux. L'austérité, ça ne marche pas!

## **Les fonds de travailleurs**

D'entrée de jeu, nous souhaitons vous informer que la CSN respecte et appuie le point de vue favorable du conseil d'administration de Fondation en regard des amendements proposés à la loi constitutive par le biais du projet de loi n° 28. Rappelons que le rapport de Fondation avec la centrale syndicale en est un de partenariat et de proximité, et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

Depuis sa création, Fondation CSN est en mesure de démontrer toute sa pertinence dans l'échiquier de l'investissement et de l'épargne-retraite au Québec. Si l'on considère l'ensemble des entreprises appuyées par les fonds spécialisés approvisionnés par Fondation, ce sont 866 entreprises qui bénéficient directement ou indirectement d'un investissement de Fondation CSN.

Le salaire moyen des épargnants à Fondation est inférieur à 50 000\$ par année. En offrant aux travailleuses et aux travailleurs une épargne-retraite peu coûteuse et diversifiée, qui contribue à l'amélioration des conditions de vie à la retraite, Fondation met au service des petites et moyennes entreprises québécoises un

capital patient et le savoir-faire d'une équipe qui comprend les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable.

Le pluralisme et la diversité des fonds fiscalisés sont, en ce sens, bénéfiques au Québec. Ceux-ci se distinguent différemment selon plusieurs facteurs, dont les investissements reliés aux dynamiques régionales, la valeur des investissements, les secteurs soutenus et l'appui aux fonds spécialisés.

Il est important que le gouvernement du Québec continue de soutenir les fonds de travailleurs. Dans un contexte plus difficile, et de par les secteurs économiques qu'il privilégie, Fondation CSN doit pouvoir continuer de compter sur le soutien actuel de l'État afin d'atteindre ses objectifs de croissance et, dans une perspective de développement durable, de participer à la croissance du PIB. Ce faisant, l'État québécois y gagne. Nous demandons le maintien du crédit d'impôt actuel consenti aux actionnaires de Fondation et le relèvement du plafond chaque année, jusqu'à l'atteinte d'un seuil de maturité par Fondation CSN.

### **Le rapport préélectoral**

Le projet de loi à l'étude comporte aussi des dispositions afin qu'un rapport préélectoral sur l'état des finances publiques soit produit et qu'il soit commenté par le Vérificateur général. Ainsi, on y précise que le Vérificateur général reçoit le mandat de préparer un rapport dans lequel il doit présenter son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses du rapport préélectoral du ministère des Finances. Il lui revient aussi de formuler les commentaires qu'il juge appropriés et d'indiquer si le ministère des Finances a fourni tous les renseignements et les documents demandés.

La production d'un rapport préélectoral, accompagné d'une opinion du Vérificateur général, est évidemment un pas dans la bonne direction, puisque cela devrait permettre d'éviter qu'un nouveau gouvernement puisse renier ses engagements électoraux en prétextant son ignorance de l'état réel des finances publiques. Cela dit, ce type de rapport n'est qu'une extension de ce qui se fait déjà lors du dépôt des états financiers annuels du gouvernement, chaque automne, et qui font l'objet d'une vérification. Le Vérificateur général a pour intérêt principal de s'assurer que les normes comptables canadiennes sont respectées; il ne pose pas de jugement sur les mesures adoptées par le gouvernement ni ne présente de nouvelles options de politiques. En ce sens, le gouvernement devrait sans doute aller plus loin et créer un poste de directeur du budget pour le Québec. Le Bureau du directeur parlementaire du budget à Ottawa et le *Congressional Budget Office* (CBO) du gouvernement américain sont des organismes qui produisent des analyses plus objectives sur l'évolution des finances publiques, contrairement aux budgets et aux mises à jour économiques et budgétaires, qui demeurent des documents politiques.

La création d'un tel organisme pourrait favoriser un débat public un peu plus objectif et ouvert sur les finances publiques du Québec, puisque les analyses du directeur du

budget deviendraient le point focal de la discussion publique sur ces questions. Actuellement, le débat public sur les finances publiques au Québec est souvent monopolisé par des « think tanks » de droite (Institut économique de Montréal, Institut Fraser, *C.D. Howe Institute*, etc.) ou des groupes de travail mis sur pied par des gouvernements ayant des idéologies propres.

Un Bureau du directeur du budget québécois présenterait sans doute un éventail d'options politiques plus grand en matière de fiscalité et de dépenses publiques, comme c'est le cas aux États-Unis et au Canada. Les analyses du directeur du budget canadien contribuent notamment à évaluer les conséquences à moyen et long terme des programmes de dépenses, des réformes aux programmes sociaux et des modifications à la fiscalité, ce que font rarement ou de façon imparfaite les documents budgétaires. Ces analyses ont notamment permis de documenter une critique du programme de dépenses du gouvernement Harper en matière de défense nationale. Ces analyses, dans d'autres circonstances, ont aussi validé la gestion du gouvernement conservateur. Compte tenu de l'importance du débat sur les finances publiques au Québec, la création d'un poste de directeur du budget pourrait donc s'avérer utile, dans la mesure où ce poste a le potentiel d'insuffler une certaine objectivité sur le débat, et dans la mesure où le Bureau du directeur du budget québécois présenterait effectivement diverses options de politiques pour l'ensemble des problèmes, et non pas uniquement des mesures d'obédience néolibérale. Par ailleurs, afin de préserver l'indépendance de ce poste, nous croyons que celui-ci devrait être nommé par l'Assemblée nationale par au moins les deux tiers des membres, et ce, pour un mandat non renouvelable de 10 ans.

## **La nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional**

### **Une vision du développement régional par les régions**

Historiquement, l'intervention de la CSN et des conseils centraux sur les enjeux liés au développement local et régional a toujours dépassé le cadre des débats sur le développement économique. En effet, la CSN ne cesse de revendiquer un développement global qui, en plus de la croissance économique et de l'atteinte du plein emploi, inclut l'amélioration des conditions sociales, éducatives, culturelles, environnementales et des politiques des collectivités.

Pour la CSN, la planification du développement local et régional implique une dynamique allant du haut vers le bas, soit des politiques régionales devant se rattacher à des politiques nationales afin de créer un ensemble cohérent. Cela exige de créer des arrimages avec une politique de développement industriel et des stratégies sectorielles, élaborées à l'échelle nationale. Il est du rôle de l'État, par exemple, de proposer une stratégie globale concernant l'exploitation de ce qui relève du bien commun, comme les ressources naturelles.

Par contre, une dynamique allant du bas vers le haut est encore plus nécessaire afin de permettre l'adaptation et la modulation des politiques en fonction des réalités locales et régionales. Pour ce faire, les régions doivent compter sur la participation des groupes représentatifs de la société civile (organisations syndicales, groupes communautaires et environnementaux, organismes jeunesse, groupes de femmes, patronat, économie sociale, milieu coopératif, milieu agricole, etc.), sur des instances véritablement démocratiques et des ressources financières suffisantes et adéquates afin de garantir la concrétisation d'un développement dynamique régional. Il s'agit d'une optique favorisant la décentralisation politique et la régionalisation de l'État.

Ce développement doit être durable. Selon nous, le développement durable ne se limite pas à une rencontre de l'économie, du social et de l'environnement. Il doit s'agir d'un développement axé sur le bien-être des personnes, qui répond aux besoins actuels et futurs des communautés, et pour lequel l'économie est un moyen et l'environnement, une condition. Cette vision commande d'inscrire le développement local et régional dans une perspective à long terme et de privilégier des stratégies structurantes qui renforceront les territoires, plutôt que de miser sur des circonstances ponctuelles qui ne feront qu'endormir les problèmes plus profonds, lesquels ne manqueront pas de ressurgir.

### **Une gouvernance centralisée du développement local et régional**

Au-delà de la coupe de 40 millions de dollars dans les budgets des centres locaux de développement (CLD), le gouvernement libéral propose une déstructuration d'un modèle de développement économique local et régional ayant contribué à la croissance du Québec. Il centralise les responsabilités de ce développement dans le giron des municipalités régionales de comté (MRC) en abolissant les conférences régionales des élus (CRÉ) et en permettant la fermeture des centres locaux de développement (CLD).

Ainsi, le gouvernement libéral octroie aux MRC toute la latitude politique pour définir le développement local et régional sans l'implication de la communauté et des élus sur son territoire. Les CRÉ constituent une instance agissant sur un ensemble d'enjeux territoriaux pertinents (décentralisation démocratique, services publics, écoles, cégeps, etc.) avec la participation de la société civile qui s'y est invitée à force de revendications et de persévérance. De plus, les CRÉ sont un outil essentiel de concertation entre les MRC en ce qui a trait au développement régional et leur abolition ravivera certainement des chicanes de clocher. Cette centralisation des pouvoirs aux mains d'une instance politique non redevable directement à la population est inquiétante particulièrement dans le contexte post-commission Charbonneau.

L'objectif poursuivi par le gouvernement, plus particulièrement envers les CLD, est incompréhensible et inexplicé. Alors que le premier ministre Couillard parcourt le monde à la recherche d'investisseurs et d'entreprises pour promouvoir le Plan Nord

et la stratégie maritime afin de créer des emplois, son gouvernement propose une déstructuration d'un modèle de développement économique local et régional, qui a pourtant fait ses preuves.

Selon l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ), entre 1998 et 2010, le réseau des centres locaux de développement a contribué à la création de 180 000 emplois et de 24 000 entreprises, ce qui a généré des investissements de plus de 6 milliards de dollars. Ainsi, chaque dollar investi par les CLD a engendré 10 \$ en investissements locaux.

À Montréal, de 2007 à 2012, grâce à des investissements de 36 millions de dollars, les corporations de développement économique communautaire (CDEC) ont contribué à la création et à la consolidation de 650 entreprises, à la création et au maintien de 11 000 emplois et au soutien technique de 15 000 entreprises existantes ou en démarrage. L'action des CDEC de Montréal a généré des investissements de 270 millions de dollars.

Dans le présent contexte où la création d'emplois est anémique, il est irrationnel et incompréhensible que le gouvernement libéral veuille se priver d'un tel levier économique. À moins que la vision du gouvernement repose uniquement sur le développement économique du Nord québécois et sur la stratégie maritime, sans tenir compte des régions et en les muselant, rien ne justifie d'agir de la sorte.

Pour la CSN, il est nécessaire de préserver ce réseau économique majeur du développement économique local et régional, tant financièrement que structurellement. La mission des centres locaux de développement est de mobiliser les acteurs locaux pour favoriser le développement économique et la création d'emplois sur le territoire, en partenariat avec le gouvernement et la communauté locale. Les CLD ont donc un rôle d'animateur, d'accompagnateur, de motivateur et d'agent mobilisateur en stimulant l'entrepreneuriat, la création d'emplois et le développement économique, ce que ne peuvent faire les municipalités de comté.

Il est essentiel que le gouvernement redonne à ce réseau sa capacité financière de 2013 afin qu'il puisse continuer le développement des régions à la hauteur des dernières années. Le gouvernement doit aussi préserver la cohésion de ce réseau en maintenant le mode de gouvernance actuel, l'expertise acquise par les 1 600 professionnels de ce réseau et les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs pour accomplir leur mandat.

## **La gouvernance des centres locaux de développement**

Actuellement, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, les CLD sont constitués en organismes à but non lucratif, où la responsabilité légale est dévolue à un conseil d'administration habilité à administrer l'organisme. Le projet de loi n° 28 permet l'élimination de cette frontière juridique en offrant aux MRC la possibilité d'intégrer dans leur fonctionnement le soutien financier à l'entrepreneuriat en abolissant les CLD ou en confiant leurs responsabilités à un autre organisme. Vous comprendrez que, pour la CSN, le maintien du chapitre VI de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, demeure le meilleur outil de transparence et de neutralité, tant pour la structure de gouvernance que pour l'indépendance juridique.

À cet effet, nous considérons qu'il serait contreproductif pour le gouvernement de se priver d'une expertise acquise depuis la création des centres locaux de développement en 1997. Cette expertise, bâtie au fil des années, était constituée, en 2012, de 1 600 professionnels et des milliers de bénévoles et de partenaires dédiés au développement économique dans chacune des régions du Québec.

Les CLD ne se limitent pas à la seule administration des programmes; ils fournissent de l'expertise et de l'accompagnement aux entrepreneurs créateurs d'emplois et de richesse dans les communautés locales. Selon l'ACLDQ, les centres locaux de développement répondent annuellement à 30 000 demandes d'accompagnement. Cette aide des professionnels des CLD se déploie à 80 % en accompagnement technique et à 20 % en accompagnement financier. Il est périlleux de transformer un tel réseau d'expertise dédié à la création d'emplois et de richesse dans les régions.

Il en est de même pour l'article 205 du présent projet de loi obligeant la ville de Montréal à regrouper l'ensemble des CLD et des CDEC de son territoire en six points de service. Ce regroupement imposé ne peut qu'entraîner des pertes d'expertise et d'efficacité des services, en plus de nuire au travail de revitalisation effectué par les CDEC et les CLD dans les arrondissements de Montréal.

Par ailleurs, si le gouvernement s'entête à aller dans cette direction au regard du développement local et régional, il est impératif de prévoir le respect des engagements contractuels des CLD ainsi que des dispositions maintenant les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs concernés par l'intégration des centres locaux de développement dans les municipalités régionales de comté. C'est une question de droit, de respect, et il s'agit sûrement de la meilleure façon d'assurer la rétention de celles et de ceux qui ont l'expertise, les connaissances et l'expérience pour accomplir cette mission du développement local.

En ce qui concerne l'abolition des conférences régionales des élus, l'article 249 du projet de loi impose aux travailleuses et aux travailleurs syndiqués une discrimination en leur interdisant les dispositions du Code du travail, plus

particulièrement celles prévues à l'article 45. Ce gouvernement démontre, encore une fois, son mépris envers celles et ceux qui ont contribué, depuis la création des CRÉ, au développement des régions. En vertu de la Charte des droits et libertés de la personne et du Code du travail, il est impératif que l'article 249 soit retiré du projet de loi à l'étude.

Ainsi, la CSN considère qu'il faut reconnaître l'expertise que les travailleuses et les travailleurs ont développée depuis plusieurs années dans le réseau des centres locaux de développement et les retombées économiques importantes dans toutes les régions du Québec que génèrent ces organismes. Le rôle des conférences régionales des élus en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux dans le développement économique du Québec se doit aussi d'être souligné.

Ainsi, pour nous, les modifications proposées représentent encore une fois un geste d'improvisation d'un gouvernement qui, sous prétexte de recherche d'économies, s'apprête à passer à la tronçonneuse des organisations de développement régional qui ont déjà démontré leur importance. En ajoutant à cela les attaques anticipées ou avérées envers d'autres instances de concertation régionale (agences régionales de la santé, commissions scolaires, directions régionales du ministère de l'Éducation), difficile de ne pas y voir une façon pour le gouvernement de s'approprier encore plus de pouvoir au mépris des régions.

### **Les minières : agir en catimini**

Le 5 septembre 2013, la CSN félicitait, en commission parlementaire, le gouvernement parce qu'il rendait obligatoire la divulgation publique de documents et de renseignements sur les opérations minières ayant lieu au Québec. Nous avons alors soulevé l'avancée importante et primordiale en matière d'accès à l'information environnementale que représentait cette obligation de divulgation. Vous comprendrez alors la désagréable impression de duperie que nous avons éprouvée en voyant, camouflées dans le projet de loi n° 28, des modifications à la Loi sur les mines qui viennent annihiler les toutes nouvelles obligations de transparence faites aux minières.

Voici l'exemple typique d'une question qui n'a rien à voir avec la mise en œuvre du budget et qui, d'un coup de plume, fait fi des nombreuses consultations ayant mené à modifier la Loi sur les mines.

Nous savons que les entreprises minières peuvent exercer une très forte influence et que, très souvent, les citoyennes et les citoyens apprennent trop tard que des travaux seront exécutés sur leur terrain ou leur territoire sans en connaître les véritables conséquences et sans avoir pu accorder ou refuser leur consentement libre et éclairé.

Nous croyons que la population mérite d'être informée au sujet, notamment, de l'acquisition de claims, des travaux d'exploration et d'exploitation à venir, du tonnage et des redevances perçues. Nous attendons du gouvernement qu'il défende les



intérêts des Québécoises et des Québécois, et non ceux des minières. Or, permettre l'utilisation des renseignements transmis qu'à des fins de statistiques ou retirer du domaine public les ententes conclues par les minières avec une communauté, c'est prendre fait et cause pour les minières. C'est aussi limiter le droit des citoyens à une information vitale pour l'exercice de leurs droits et c'est priver l'ensemble de la société d'informations essentielles pour s'assurer que nos ressources ne soient pas pillées. La CSN exige du gouvernement qu'il se tienne debout devant l'industrie minière et son lobby. Vous n'avez pas à plier l'échine devant ceux qui exploitent notre terre et nos ressources, faut-il le rappeler?

## **Conclusion**

Le projet de loi à l'étude n'est pas qu'une pièce législative parmi d'autres. Il incarne, dans sa forme et sur le fond, une vision du Québec que nous ne partageons pas; un Québec qui érige l'austérité en dogme et qui devient centralisateur au mépris des régions, un Québec qui escamote les débats par l'adoption d'une loi mammouth, à l'image de l'approche du Parti conservateur au pouvoir à Ottawa, espérant peut-être ainsi faire diversion sur le démantèlement de l'État qui s'opère. Pour la CSN, les propositions mises à l'avant et l'inertie du gouvernement sur le front du développement fragilisent l'économie du Québec et vont, inévitablement, se traduire par des pertes d'emplois et la croissance des inégalités de revenu.

Pour la CSN, les services publics et les programmes sociaux sont des piliers essentiels de notre société. Ils sont l'expression de notre solidarité, car ils assurent une redistribution de la richesse et une meilleure égalité des chances. Or, en faisant vôtre l'obsession du déficit zéro et du remboursement de la dette, loin de remettre le Québec sur la voie de la prospérité, votre gouvernement risque de nous plonger dans une récession sociale. Pour votre défense, vous alléguez la nécessité d'agir maintenant pour nous permettre de faire des choix plus tard, sans mot dire que vous avez déjà fait ces choix : la baisse des impôts, la réduction de la dette et le tout au privé.

Vous dites parler au nom de l'équité entre les générations; or, l'accessibilité à une éducation, à des services de santé et à des services sociaux de qualité, à un logement, à des emplois et à un revenu qui permet de vivre décemment, à une protection du revenu en cas de maladie ou d'accident, à des services de garde accessibles, voilà autant d'éléments qui ont des incidences considérables sur les perspectives d'avenir des personnes et qui sont des conditions nécessaires à l'égalité des chances.

## **Annexe**

### **Recommandations**

La CSN enjoint le gouvernement à retarder son objectif en regard de l'atteinte du déficit zéro tout comme nous requérons qu'il suspende ses versements au Fonds des générations afin de ne pas mettre à mal les services publics et les programmes sociaux.

La CSN demande le maintien du crédit d'impôt actuellement consenti aux actionnaires de Fondation de même que le relèvement du plafond chaque année, jusqu'à l'atteinte d'un seuil de maturité par Fondation CSN.

La CSN recommande la création d'un poste de directeur du budget pour le Québec, et que celui-ci soit nommé par l'Assemblée nationale par au moins les deux tiers des membres.

La CSN exige du gouvernement qu'il abroge les articles du projet de loi n° 28 qui prévoient l'intégration des CLD aux municipalités et ceux prévoyant l'abolition des conférences régionales des élus.

La CSN demande que soient retirées les modifications législatives se rapportant à la Loi sur les mines.